

agenda

FORMATIONS ET RENCONTRES

Atelier de Création Artistique
Stage de réalisation de comédie musicale.
Complet !

Sam 14 et dim 15 fév
Sam 14 et dim 15 mars
Sam 4 et dim 5 avr
03 25 02 79 51

**Atelier de création
électroacoustique**
S'accorder un temps de création en lien
avec son environnement sonore.
Sam 14 et dim 15 mars
Château de Faverolles
03 25 02 79 50

**Enseigner par la pratique
collective**
Formation destinée aux enseignants,
chefs de chœur et chefs d'ensemble.
Lun 16 et mar 17 mars
Ecole intercommunale de musique du
bassin de Bologne-Vignory-Froncles
03 25 02 79 52

Stage de danse contemporaine
Aborder un travail technique sur des
phrases du répertoire, la notion de
composition, d'écriture et de mise en
espace.
Sam 21 et dim 22 mars
Saint-Dizier - MJC
03 25 07 31 26

Stage gospel
Découvrir la pratique et le répertoire du
chant gospel.
Sam 21 et dim 22 mars
Sam 18 et dim 19 avril
Chaumont - Collège la Rochotte
03 25 87 18 73

**Des musiques « populaires » et
des images du monde**
Promenade audiovisuelle des musiques
populaires à travers le monde, proposée
par l'association « Autour de la Terre ».
Jeu 9 avril
Chaumont - Arts Vivants 52
03 25 02 79 49

SPECTACLES ET CREATIONS

**Concerts de l'Orchestre
Départemental**
76 musiciens haut-marnais participent
à la sixième saison de l'orchestre
départemental, sous la direction de
Laurent Zemp.

Sam 21 fév
1ère partie : Harmonie de Wassy
Wassy - La Forgerie
Dim 22 fév
1ère partie : Orchestre de l'école de
musique de Montier-en-Der.
Chaumont - Conseil général
Salle Niederberger
03 25 02 79 52

**Open Workshop /
Ateliers ouverts**
Suite à sa résidence en 2008 dans l'Effet
papillon, la compagnie Sound Track
propose des ateliers de recherche ouverts
au public chaque jour à 18 h.
Du 13 au 29 mars
Chaumont - Salle de répétition du Nouveau
Relax

Jazz impromptu
Création des enfants de l'école de
Vecqueville avec Vincent Bardin et René
Le Borgne.
Ven 17 avril
Vecqueville - Salle des fêtes

Concert gospel
Par les participants du stage gospel,
accompagnés de David Robbe, Sandrine
Conry et Simon Geoffroy.
Dim 19 avr
Chaumont - Eglise Notre-Dame du Rosaire
03 25 87 18 73

A NOTER



L'EFFET PAPILLON
Itinéraires musique(s) en Haute-Marne
Du 17 avril au 12 juin 2009

ARTS VIVANTS 52
2 rue du 14 Juillet
52000 CHAUMONT

Tél. : 03 25 02 05 75
Fax : 03 25 02 05 50
contact@artsvivants52.org

www.artsvivants52.org

Lettre d'info d'Arts Vivants 52, n° 27
Hiver 09, Gratuit
Directeur de la publication :
Elisabeth Robert-Dehault
Imprimé par nos soins
Lettre éditée par : Arts Vivants 52
2 rue du 14 juillet
52000 CHAUMONT CEDEX

Dépôt légal à parution



lettre d'info

Arts Vivants Haute-Marne

hiv 09 ↪ N° 27

édito

> DOSSIER

Quels choix culturels pour
les communautés de
communes ? p.2

Edito p.1

Répères p.3

Des projets culturels pour les
intercommunalités
haut-marnaises ? p.3

Agenda p.4

Le débat sur la compétence culturelle des intercommunalités agite régulièrement le monde de la culture. En effet, si les zones urbaines concentrent souvent les moyens de mener des politiques culturelles attractives qui les portent à être les principaux financeurs de la culture en France, qu'en est-il des territoires ruraux ?

On sait très bien que l'investissement dans la culture peut être considéré comme dispendieux et ne recouvre pas forcément un besoin de première nécessité. Pourtant on s'aperçoit que cet engagement porte les collectivités à révéler une véritable identité et amène la population à s'attacher à un territoire. En dehors du lien social que fonde la culture commune, elle doit aussi permettre à chacun de s'épanouir dans son environnement.

Faire le choix de la culture représente pour une commune implantée en milieu rural un engagement difficilement supportable, c'est pourquoi, les communautés de communes sont souvent attendues sur ce terrain. Leur taille peut leur permettre de faire face aux choix politiques et financiers de façon efficace. Par ailleurs, la culture est une notion partagée par l'ensemble de la population d'un bassin de vie et donc relève souvent d'une compétence dépassant les limites géographiques de la commune.

Ce numéro de la lettre d'information d'Arts Vivants 52 propose quelques repères pour mieux appréhender la notion de l'intercommunalité culturelle et en retrace quelques exemples haut-marnais.

Elisabeth ROBERT-DEHAULT
Conseiller Général
Présidente d'Arts Vivants 52



Concert de Noël de l'école de musique intercommunale de la CCBBVF

Quels choix culturels pour les communautés de communes ?

L'Observatoire des Politiques Culturelles a récemment édité une étude portant sur l'intercommunalité et la culture. Cet échelon territorial a connu un essor important depuis les années quatre-vingt dix. Aussi, de plus en plus fréquemment, la question se pose de la distinguer comme l'échelon pertinent pour porter les projets culturels, notamment sur les territoires ruraux.

Il est d'usage de croire que la culture serait plus l'affaire des villes que celle du monde rural. L'étude menée par l'Observatoire des Politiques Culturelles atteste que ce lieu commun est dépassé. Si l'on compare les dépenses par habitant d'une agglomération culturelle (35 € / habitant) et d'une communauté de communes (26 € / habitant) et que l'on observe attentivement la place attribuée à la culture parmi les compétences culturelles optionnelles¹, l'écart entre les milieux urbains et ruraux se révèle assez faible.

Ce sont, en fait, les raisons qui motivent le choix de la compétence culturelle et les domaines d'intervention retenus qui marquent véritablement les différences entre les villes et les campagnes. Souvent, les communautés d'agglomération s'emparent de cette compétence pour porter des services culturels ou des transferts d'équipement, tandis que les communautés de communes favorisent plus largement la subvention à des associations. Seules 20 % des intercommunalités rurales portent la gestion d'équipements culturels. Il s'agit majoritairement des écoles de musique, et de bibliothèques / médiathèques.

Cette différence est d'autant plus marquante qu'en milieu rural, l'échelon communautaire engendre la possibilité de réaliser ce choix culturel. Souvent, la taille des communes ou les capacités financières des communes isolées ne permettent pas cette implication. Pour la grande majorité des communautés de communes la compétence culturelle n'est pas définie par un projet ou un schéma préexistant, mais s'inscrit plus largement dans une politique de pays ou de département. Rappels également que la compétence culturelle n'est qu'une option parmi les quatre offertes au choix des élus.

Cependant, l'étude de l'Observatoire montre la probable extension de l'intercommunalité culturelle en milieu rural. Si peu de communautés envisagent de prendre cette compétence prochainement, les intercommunalités qui en ont fait le choix projettent d'élargir le champ déjà couvert. Cela concernerait, pour 32% des cas en France, la création d'un équipement.

Sources et éléments bibliographiques :

- *Intercommunalités, le temps de la culture*, Emmanuel Négrier, Philippe Teillet, Julien Préau, 2008, éditions de l'OPC
- Culture études, 2008-5, *L'intercommunalité culturelle : un état des lieux*, département des études de la prospective et des statistiques

¹ Voir encart ci-après

Repères

Qu'est-ce que l'intercommunalité ?

L'intercommunalité permet aux communes de se regrouper au sein d'un établissement public soit pour assurer certaines prestations, soit pour élaborer de véritables projets de développement économique, d'aménagement ou d'urbanisme.

Remarque : à la différence des collectivités territoriales, les structures intercommunales n'ont que des compétences limitées.

Source : www.insee.fr

Où se place la culture dans les compétences et les intérêts communautaires ?

- Pour les communautés urbaines, la culture fait partie des compétences obligatoires.
- Les communautés d'agglomération doivent choisir trois compétences parmi cinq proposées, dont la culture.
- Les communautés de communes peuvent choisir la compétence culturelle parmi quatre autres compétences optionnelles. Elle est présentée sous l'intitulé « construction, entretien et fonctionnement d'équipement culturel ou sportif et d'équipement de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire ». Ce bloc est cependant divisible. Ces dernières peuvent également choisir la culture en tant que compétence facultative.

Les communautés de communes en trois dates :

- La loi du 6 février 1992, relative à l'administration territoriale, crée les communautés de communes.
- La loi du 12 juillet 1999 porte sur le renforcement et simplification de la coopération intercommunale.
- La loi du 13 août 2004, relative aux responsabilités locales, impose aux communes de préciser l'intérêt communautaire.



La Forgerie - Théâtre du Val de Blaise

En regard des constats relevés au niveau national, où en est l'intercommunalité culturelle sur le territoire haut-marnais ?

Des projets culturels pour les intercommunalités haut-marnaises ?

Le territoire haut-marnais est constitué de communautés de communes et des communes hors intercommunalité. Ainsi, le département ne compte pas de communauté d'agglomération ou de communauté urbaine, caractéristiques des grandes villes.

Un premier tour d'horizon laisse percevoir une réalité hétérogène. Chaque communauté de communes mène une politique bien distincte. Parmi les statuts des communautés de communes, on retrouve régulièrement la mention « construction, entretien et fonctionnement d'équipement culturel ou sportif et d'équipement de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire ». Cette formulation se trouve, ensuite, segmentée et délimite un domaine d'action précis. Seul un état des lieux détaillé permettrait d'identifier l'implication culturelle de chaque communauté de communes.

On note cependant plusieurs concrétisations récentes des intercommunalités :

Parmi les exemples les plus récents, on peut citer l'ouverture de La Forgerie – Théâtre du Val de Blaise le 14 février 2009 : La communauté de communes a réhabilité l'ancien théâtre de Wassy pour en faire un lieu culturel intercommunal. Cependant, la compétence culturelle a été adoptée dès la création de la collectivité, en 2000. A l'origine du projet se trouve l'existence du bâtiment et la volonté de transformer ce patrimoine en outil de développement et d'attractivité. Aujourd'hui, la Forgerie affiche un projet axé sur l'éducation artistique, le soutien à la création artistique, le développement de la diffusion de spectacles professionnels et l'organisation d'un réseau des pratiques amateurs.

En adoptant la compétence culturelle, la communauté de communes du Bassin de Bologne – Vignory – Froncles a également souhaité élargir l'accès culturel à la population du territoire. Cette volonté est concrétisée, en premier lieu, par la création d'une école de musique intercommunale, appuyée sur l'expérience de l'école de

musique de Bologne. Celle-ci a ouvert le 15 octobre 2007. Pour Valérie Martin, directrice de l'école de musique intercommunale, l'intercommunalité est une réalité. Aujourd'hui, les cours d'instrument et de formation musicale sont répartis sur quatre communes, Bologne, Froncles, Viéville et Vignory. « L'école de musique est un lieu d'apprentissage pluridisciplinaire et de pratique instrumentale et vocale favorisant les échanges et les rencontres musicales », précise Valérie Martin. Les projets musicaux de l'école concernent les élèves des écoles primaires, les musiciens amateurs, et les habitants. En un an, les effectifs ont doublé, et l'école de musique est devenue un élément fédérateur qui apporte, non seulement, un enseignement artistique accessible à tous, mais constitue, aussi, un relais d'information et de structuration de la vie culturelle. D'autres projets en prévision portent sur le développement de la lecture publique et l'animation culturelle autour du patrimoine.

Au Pays de Langres, une concertation a été menée pour déterminer quel programme d'action pouvait être porteur de l'attractivité du sud haut-marnais.

Les propositions avancées par le Pays de Langres portaient sur la mise en place d'écoles intercommunales, d'équipements culturels ou d'un travail sur la programmation culturelle. Cette dernière proposition ayant été retenue en priorité par les élus, le pays planche sur une méthode pour que les intercommunalités puissent apporter un soutien aux manifestations, avec ici une préoccupation majeure : ne pas affaiblir les propositions déjà existantes sur le territoire.

Ces engagements récents viennent compléter des expériences déjà solides comme celles des écoles de musique de la communauté de communes de Saint-Dizier, Der et Perthois, de Montier-en-Der et la compétence assumée par la communauté de communes des Quatre Vallées.